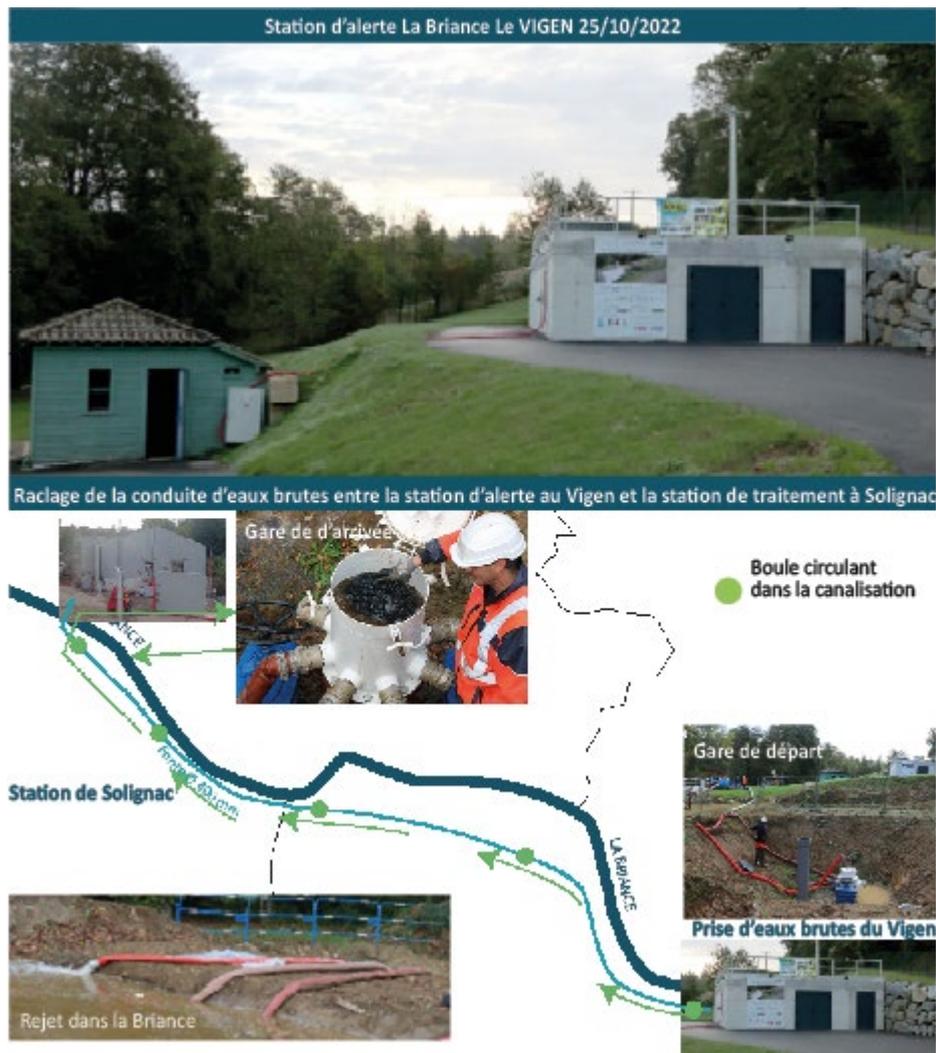




INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022
N°04/22**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre 2022, à 18 heures 30, les membres du Comité du Syndical Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqués, se sont réunis au siège du Syndicat situés 3 Allée Georges CUVIER à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

Délégués présents :

MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Philippe LACROIX, Christophe USCAIN, Didier CHARPENTIER, Xavier ABBADIE, MME Marie AUFAURE, MM. Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOUNILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, MME Christelle PEYROT, MM. Anthony RICQ, Jean Yves DESBORDES, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Jean Marie MIGNOT, Karl PERIGAUD, Pascal THEILLET, Jean Pierre CHAZELAS, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, Denis VARENNE, René PARAUD, Hubert DOUDET, Michel BAZIN, MMES Lies SWIDERSKI, Séverine DUREISSEIX, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Guillaume ANTENOR, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, M. Georges BEAUDOU, MME Françoise GARNIER, Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Michel SARRE, Jean Louis BOURDEAU, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Dominique MARQUET, Eric BOULESTEIX, MME Elisabeth MARETHEU, MM. Marcel BARTOUT, Marcel GAGUET, Marc DITLECADET, Jean Marie MOREAU, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean Claude LATHIERE, Eric DOMBRAY, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

M. Emmanuel BAUDET, MME Laëtitia CALENDREAU, MM. Alain FAVRAUD, Jean Pierre GRANET, Nicolas ANDRIEUX, MME Elodie CLEMENT, MM. Frédéric MECHIN, Jean Michel AUFORT, Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM. Philippe JANICOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, MME Elodie FEIFER, MM. Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Patrice CHAUVÉL, Frédéric LAPEYRONNIE, Pierre ROUX, MMES Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Moïse BONNET, Franck LETOUX, Yoann RUFFEL, Eric GERVEIX, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, MME Agnès VARACHAUD, Paul HURAUULT, Simon CULLERDIER, MMES Marie Agnès DELORT, Valérie DUMAINE, **membres du Comité Syndical.**

Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :

- Mme Mireille GUILLOTEAU, et M. Pascal DUBREUIL, employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.
-Mme Audrey HIPPERT et MM. David TONNELIER et Lionel FLEYTOUX du service des Eaux des Trois Rivières.

Soixante-dix membres composent l'assemblée de ce jour et 3 pouvoirs ont été transmis au Président.

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE / CHANGEMENT DE DELEGUES

- A) Désignation du secrétaire de séance
- B) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 septembre 2022
- C) Changement de délégués

II. FINANCES

- A) Compte-rendu de la commission des finances du 15/11/2022 : vote des tarifs de surtaxe 2023
- B) Règlement des dépenses avant vote du budget primitif 2023 - vote 1/4 des crédits

III. PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DE BIENS DANS LE CADRE DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE SUITE A L'ADHESION DES COMMUNES DE MAGNAC-BOURG ET MEUZAC

- A) Procès-verbal de mise à disposition de biens dans le cadre de transfert de la compétence eau potable suite à l'adhésion de la commune de MAGNAC BOURG au SMAEP Vienne Briançonnais
- B) Procès-verbal de mise à disposition de biens dans le cadre de transfert de la compétence eau potable suite à l'adhésion de la commune de MEUZAC au SMAEP Vienne Briançonnais

IV. CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE PARTENARIAT TECHNIQUE ET FINANCIER POUR MISE EN PLACE D'UN PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS)

V. MARCHES PUBLICS - SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE GLANGES ET SAINT GERMAIN LES BELLES - INTERCONNEXION DE LA COMMUNE DE GLANGES A L'UNITE DE DISTRIBUTION DE LANAUD

- A) Validation du projet définitif
- B) Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

VI. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU 15/11/2022 : AVENANT N°7 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

VII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES SITES DU 15/11/2022

VIII. AFFAIRES GENERALES - REVALORISATION DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE RISQUE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-VIENNE

IX. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION ET DE FONCTION

- A) Délégation d'attribution et de fonction au Président

Le Président ouvre la séance et présente les excuses des membres empêchés ou retenus par d'autres obligations. Le Président remercie la présence de Mme Audrey HIPPERT et MM. David TONNELIER et Lionel FLEYTOUX du service des Eaux des Trois Rivières.

✓ **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Après avoir constaté que le quorum requis par les textes est atteint, le Président, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. M. Rick JANSEN, délégué titulaire de la Commune de LA ROCHE L'ABEILLE, est désigné secrétaire de séance.

✓ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

Le Président informe l'assemblée qu'à ce jour aucune remarque particulière sur le contenu de ce document n'a été formulée. Il demande donc aux membres présents s'ils ont une observation à signaler.

A la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la précédente assemblée générale est adopté.

✓ **CHANGEMENT DE DELEGUES**

Modification de la liste des délégués du Comité Syndical pour la commune de LA PORCHERIE

Par courrier réceptionné en date du 30 septembre 2022, le Syndicat a été informé d'un changement de délégué sur la commune de LA PORCHERIE, en vertu d'une délibération prise en Conseil Municipal le 15 septembre 2022

- Monsieur Michel MOURET est nommé délégué suppléant en remplacement de Madame Christine PAUZET.

✓ **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 15 NOVEMBRE 2022**

Monsieur le Président donne la parole à Gaston CHASSAIN, Vice-Président, pour présente le compte rendu de la commission.

✓ **FIXATION DES TARIFS DE SURTAXE – ANNEE 2023**



Rick JANSEN, délégué titulaire de la commune de LA ROCHE L'ABEILLE, demande si cela ne serait pas plus judicieux d'augmenter la part variable plutôt que la part fixe. La part fixe pénalise tous les usagers alors que la part variable incite les usagers à économiser l'eau certes, mais elle ne pénalise que les plus gros consommateurs.

Monsieur le Président, rapporte que les membres de la commission ont longtemps débattu sur ce point et que finalement ils se sont tous mis d'accord pour répartir l'augmentation sur les 2 composantes du prix de la surtaxe syndicale. Il rappelle que l'année précédente, l'augmentation avait été fixée à 2 centimes sur la part variable.

Gaston CHASSAIN rapporte que l'augmentation de 1 euro sur la part fixe, basée sur le nombre de branchements, est plus sécurisée par la perception d'une recette fixe. La part proportionnelle étant moins maîtrisée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

Article 1 : décide d'augmenter le montant de la partie fixe de 1 euro et la part proportionnelle de 1 centime d'euro par rapport à 2022 sur l'exercice de consommation 2023 qui se traduit par :

A - PARTIE FIXE :

Par équivalent logement, commerce et branchement exportation : 19,00 €. H.T. l'unité ;

B - PART PROPORTIONNELLE A LA CONSOMMATION TOUS USAGERS CONFONDUS (Domestiques, commerces, artisans, industriels, agricoles, collectivités et vente en gros, etc...) :

de 0 à 50 000 m3 0,53 € / m3

> 50 000 m3 0,45 € / m3

Article 2 : charge Monsieur le Président de procéder à la notification de cette délibération au délégataire chargé de la facturation auprès de tous les abonnés.

✓ **REGLEMENT DES DEPENSES AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Président donne la parole à Gaston CHASSAIN, vice-président chargé des finances pour présenter le projet de délibération.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

Article 1 : autorise le Président, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022, et ce avant le vote du budget primitif de 2023 ;

Article 2 : précise le montant et l'affectation des crédits, soit :

- chapitre 20 : 17 500,00 € ;

- chapitre 21 : 21 829,50 € ;

- chapitre 23 : 1 992 455,75 €

Article 3 : dit que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'année 2023 lors de son adoption.

✓ **PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE SUITE A L'ADHESION DES COMMUNES DE MAGNAC BOURG ET MEUZAC**



Rick JANSEN, délégué titulaire de la commune de LA ROCHE L'ABEILLE, interpelle le Président sur le taux de 0,5% concernant le renouvellement du réseau de la commune de MAGNAC BOURG. Il précise qu'il faut plus de 200 ans pour renouveler l'intégralité du réseau et qu'une partie est classée en « inconnu » pour les matériaux et diamètre.

Monsieur le Président donne la parole à Pascal DUBREUIL qui explique que pour la partie renouvellement des réseaux, il faut distinguer le renouvellement des canalisations fuyardes et le renouvellement des canalisations en PVC collé relarguant du chlorure de vinyle monomère (CVM). Une campagne d'analyses va être engagée par le syndicat sur les tronçons à risque.

En ce qui concerne les canalisations fuyardes, à ce jour, le fontainier de la commune fait état d'un taux de casse très faible (2 casses par an) ce qui explique un rendement confortable dans le rapport.

Le rendement sera affiné quand les compteurs seront posés sur tous les branchements communaux. De plus avec la télégestion, il sera plus facile de repérer les tronçons prioritaires à renouveler. Suite à la visite sur site, seule une conduite en fonte grise dans le centre bourg présente une grande fragilité. Les renouvellements seront étudiés prioritairement en fonction de la capacité d'autofinancement du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

Article 1 : *approuve le contenu du procès-verbal d'inventaire des biens nécessaires à l'exercice de sa compétence « production et distribution d'eau potable aux abonnés, sur le territoire de l'ensemble des communes adhérentes et limitrophes (exportations sous conventions) » ;*

Article 2 : *dit que cette décision sera notifiée à la commune de MAGNAC BOURG et soumise à décision de son Conseil Municipal ;*

Article 3 : *autorise le Président à signer le procès-verbal d'inventaire des biens sous réserve d'une délibération concordante du Conseil Municipal de MAGNAC BOURG approuvant le contenu de celui-ci ;*

Article 4 : *autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.*



Marc DITLECADET, délégué titulaire de la commune de SAINT GERMAIN LES BELLES précise que c'est une excellente chose que les communes de MEUZAC et de MAGNAC BOURG rejoignent le syndicat. Il souligne que le débit était très insuffisant pour l'entreprise locale, La Meuzacoise, et que le projet d'interconnexion du secteur de Hautefaye était nécessaire pour le développement futur de cette entreprise.

A l'échelle de la communauté de communes, dont il est président, il souligne que 9 communes sur 11 adhèrent déjà à VBG et qu'il espère que très vite les 2 communes restantes seront très vite convaincues des bienfaits de la mutualisation.



Rick JANSEN, délégué titulaire de la commune de LA ROCHE L'ABEILLE, demande pourquoi les travaux d'investissement de 300 000 € n'était pas indiqué dans l'étude d'incidence permettant au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune de MEUZAC au syndicat.

Monsieur le Président souligne que c'est le principe de la mutualisation et qu'il faut bien soulager ces communes.

Rick JANSEN, répond qu'il est bien d'accord avec ce principe mais néanmoins il n'a pas présenté à son conseil municipal tous les éléments pour sa prise de décision et que 300 000 € est une somme importante à ses yeux.

Le Président donne la parole à Pascal DUBREUIL qui explique que fatalement il y a une différence entre l'étude d'incidence et le PV de mise à disposition des biens. En effet, l'étude d'incidence était uniquement basée sur l'étude diagnostic de ALTEREO dans le cadre de l'étude de transfert engagée par la communauté de communes BRIANCE SUD HAUTE-VIENNE. A ce jour, le PV dresse un programme de travaux nécessaire à la remise en état des biens issue de la 2^{ème} phase de cette étude sachant que le schéma directeur figurera un programme pluriannuel d'investissement. La priorité des investissements à court terme concerne principalement la mise en sécurité des ouvrages. Il précise qu'il n'y a pas d'urgence à réhabiliter extérieurement les ouvrages, hormis lors d'infiltration d'eau mais ce qui n'a pas été constaté lors des visites du diagnostic.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

Article 1 : approuve le contenu du procès-verbal d'inventaire des biens nécessaires à l'exercice de sa compétence « production et distribution d'eau potable aux abonnés, sur le territoire de l'ensemble des communes adhérentes et limitrophes (exportations sous conventions) » ;

Article 2 : dit que cette décision sera notifiée à la commune de MEUZAC et soumise à décision de son Conseil Municipal ;

Article 3 : autorise le Président à signer le procès-verbal d'inventaire des biens sous réserve d'une délibération concordante du Conseil Municipal de MEUZAC approuvant le contenu de celui-ci ;

Article 4 : autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

✓ **CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT TECHNIQUE ET FINANCIER POUR MISE EN PLACE D'UN PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de partenariat technique et financier pour la diffusion d'un fond de plan « très grande échelle » et la production de mise à jour sur le territoire de Limoges Métropole au format d'échange PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) ;

Article 2 : autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets suivants.

✓ **MARCHES PUBLICS – SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE GLANGES ET SAINT GERMAIN LES BELLES – INTERCONNEXION DE LA COMMUNE DE GLANGES A L'UNITE DE DISTRIBUTION DE LANAUD**

✓ **VALIDATION DU PROJET DEFINITIF**



Françoise GARNIER, délégué titulaire de la commune de MEILHAC, demande si l'eau distribuée contient des pesticides et si des traitements existent pour éliminer ces micropolluants.

Pascal DUBREUIL, explique que l'arrêté de dérogation accordé au syndicat VBG pour continuer à distribuer de l'eau est d'une durée de 3 ans, temps nécessaire à la collectivité pour mettre en place les actions correctives et pour rétablir la qualité de l'eau. Une information a été transmise à la population concernée en précisant la valeur maximale autorisée en pesticide dans les eaux destinées à la consommation humaine.

A ce jour, une unité de traitement à charbon actif peut traiter les pesticides mais le coût en investissement et en exploitation est très élevé. C'est pourquoi le syndicat s'est orienté vers des travaux d'interconnexion en priorité. De plus ils seront bénéfiques à la sécurisation de la quantité d'eau distribuée sur le secteur pour faire face au changement climatique.



Marc DITLECADET, délégué titulaire de la commune de SAINT GERMAIN LES BELLES demande si des sanctions peuvent être mises en place envers les agriculteurs qui ne respectent pas la réglementation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) existante.

Pascal DUBREUIL, explique que l'aire d'alimentation du captage doit être définie afin d'engager des actions correctives pour la reconquête de la qualité de l'eau. L'étude de détermination de la pression phytosanitaire et autres polluants sur le captage de la Grillère a mis en évidence des pratiques agricoles impactantes sur le captage au-delà des périmètres de protection définis dans l'arrêté de DUP.

Il rappelle que l'agent recruté récemment aura en charge cette problématique et que des dispositifs d'aides existent pour valoriser les changements des pratiques agricoles.



Rick JANSEN, délégué titulaire de la commune de LA ROCHE L'ABEILLE, demande si le débit sera suffisant pour couvrir les besoins des communes qui viennent d'adhérer au Syndicat VBG et pour celles qui sont susceptibles d'intégrer le Syndicat dans un futur proche ?

Pascal DUBREUIL, répond que le débit à 15 m3/heure espéré permettra de couvrir les besoins actuels et futurs du secteur avec la possibilité de sécuriser à terme la commune de LA PORCHERIE. Les ressources actuelles additionnées avec celles de MEUZAC et MAGNAC permettront de sécuriser l'approvisionnement de tout ce secteur.

Les travaux seront engagés en 2023 après obtention des arrêtés de subventions fin mars 2023. Après les délais imposés par la procédure, les travaux devraient démarrer courant septembre 2023, c'est une bonne période pour ce type de chantier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

Article 1 : *s'engage à mener à son terme les travaux d'interconnexion des communes de GLANGES et de SAINT GERMAIN LES BELLES à l'Unité de Distribution de Lanaud ;*

Article 2 : *dit que cette opération sera lancée sur la base d'un marché à procédure adaptée et autorise le Président à engager toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette consultation ;*

Article 3 : *dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2023 et suivants et autorise le Président à régler les dépenses dans les limites prévues aux budgets au cours des années d'exécution des travaux.*

✓ **AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

Article 1 : *approuve le contenu de l'avenant n°1 d'un montant en plus-value de 13 513,75 € H.T. portant le montant du marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'interconnexion à GLANGES et SAINT GERMAIN LES BELLES à 30 000 € HT soit +81,97 % ;*

Article 2 : *autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;*

Article 3 : *dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2023 et suivants.*

✓ **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU 15/11/2022 : AVENANT N°7 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Président présente le projet de délibération à la place de la Vice-Présidente chargée de la commission consultative étant donné que ce rapport est un peu délicat.



André DUBOIS, délégué titulaire de la commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE, demande si la redevance versée par SE3r sera indexée.

Le Président lui répond par l'affirmative et précise qu'elle sera actualisée chaque année au même titre que la part du délégataire.



Rick JANSEN, délégué titulaire de la commune de LA ROCHE L'ABEILLE déclare être satisfait de voir que la société SE3r est sur le bon chemin mais demande si l'intégration des nouvelles communes n'entraînerait pas une dégradation du rendement de réseau qui fait partie des objectifs contractuels du délégataire.

Le Président lui répond que s'il cherche du travail, SE3r recrute !

Pascal DUBREUIL explique que lors des précédents avenants d'intégration de nouvelles communes, cet objectif avait été revu au prorata du linéaire de réseau intégré au patrimoine syndical. Afin de limiter l'impact de ces intégrations sur l'objectif de rendement de réseau, il a été décidé à l'avenant n°6 (intégration de SAINT MATHIEU) de prévoir un objectif de rendement spécifique à cette commune tout en maintenant les autres objectifs contractuels. Cela revient à isoler le secteur pour recalculer le rendement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

Article 1 : *approuve le contenu de l'Avenant n°7, ci-joint en annexe ;*

Article 2 : *autorise le Président à signer l'Avenant n°7 et à faire respecter les droits et obligations des différentes parties.*

A noter le départ de M. Philippe LACROIX, délégué titulaire de la Communauté de Commune Porte Océane. Le nombre de présents est maintenant de 69 membres et 3 pouvoirs.

✓ **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES SITES DU 15/11/2022**

Monsieur le Président donne la parole à Jean-Claude DUCHAMBON, Vice-Président en charge de la commission

Le Comité Syndical prend acte de ce rapport.

A noter le départ de M. Jean-Pierre CHAZELAS, délégué suppléant de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole. Le nombre de présents est maintenant de 68 membres et 3 pouvoirs.

✓ **AFFAIRES GENERALES – REVALORISATION DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE RISQUE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-VIENNE**

En conséquence, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : de CHOISIR de continuer à adhérer au contrat d'assurance groupe risque statutaire des agents affiliés à la CNRACL proposé par le Centre de gestion ;

Article 2 : d'ACCEPTER la proposition d'évolution du contrat faite par le courtier SOFAXIS à compter du 01 janvier 2023 ;

Article 3 : d'AUTORISER le Président à signer tous les documents correspondant.

✓ **INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION ET DE FONCTION**

– Délégations et attributions au Président

Commandes diverses :

Entreprise	Objet	Montant T.T.C.
FIDUCIAL	Commande mobilier - courrier n°1326-1	1 715,96 €
FIDUCIAL	Commande mobilier - courrier n°1326-2	1 119,46 €
MALINVAUD	Commande panneaux identification ouvrages	1 927,20 €
ICOMIA	Enveloppes imprimées	1 934,40 €
SARL RASSAT	Commune de Saint MATHIEU - Travaux sur le captage Puymoroux et le réservoir Coulerède	6 579,60 €
EVATEAM	pc fixe et portable	3 658,80 €
CHUBB France	Formation - Cofimobile - Premier témoin incendie Evacuation - Initiation à la manipulation des extincteurs + Consignes de sécurité + Initiation à l'évacuation	1 152,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h41.

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 30 NOVEMBRE 2022.